



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC05_200123

AN06420230120255

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 20 janvier 2023

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 20/01/2023
Reçu en préfecture le 20/01/2023
Publié le 20/01/2023 
ID : 064-286400031-20230120-DEJIC05_200123-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	<p>Envoyé en préfecture le 20/01/2023</p> <p>Poste à pourvoir le 20/01/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 20/01/2023</p> <p>Publié le 20/01/2023</p> <p>ID: 064-286400031-20230120-DEJIC05_200123-AR</p>
V064230100905714001	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Assistant éducatif petite enfance (h/f)	Le nbre d'heures ne convient pas	28h35	COMMUNE DE LESCAR 64238 Lescar cedex	<p>Président arrêté</p> <p>Crèche les</p>